



Conditions générales de garantie (CGG) BAUER

A. Enregistrement du produit/carte de garantie

Le droit à la garantie nécessite l'enregistrement du produit BAUER dans les conditions suivantes.

1. L'enregistrement de votre produit BAUER (numéro de série) entraînant l'application du droit à la garantie doit se faire par voie électronique sur www.bauer-at.com/registration.
2. Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires et doivent être dûment et correctement remplis. Si les données saisies lors de l'enregistrement électronique sont incorrectes ou délibérément falsifiées, BAUER se réserve le droit de rejeter la demande de garantie.
3. L'enregistrement électronique doit être effectué à la date de livraison ou le jour de la mise en service. Toute inscription tardive annule le droit à la garantie.

Notre équipe vous assiste volontiers lors de l'enregistrement électronique à l'adresse service@bauer-at.com.

B. Période de garantie et droit à la garantie

En vertu des réglementations internationales, BAUER accorde une garantie de 24 mois maximum à compter de la date de livraison au client final. La période de garantie s'achève au plus tard 36 mois après la livraison du produit par BAUER, à condition que la marchandise ait été stockée correctement par le commerçant et que les conditions de stockage aient été respectées (conformément au mode d'emploi pour les groupes).

Le droit à la garantie n'est accordé que pour les défauts imputables à des vices de conception, de matériau ou de fabrication. La reconnaissance des droits à la garantie n'entraîne pas la prolongation de la période de garantie.

Les dommages causés dans les circonstances suivantes ne sont pas couverts par la garantie :

- Usure normale d'exploitation
- Tentatives de réparation par le client
- Utilisation ou exploitation impropre
- Non-respect du mode d'emploi
- Maintenance non ou mal effectuée
- Utilisation dans des conditions et des environnements particuliers ne correspondant pas à ceux d'une utilisation normale
- Utilisation de pièces de rechange, de pièces d'usure et de matériel qui ne sont pas d'origine



C. Demande au titre de la garantie

En cas de dommage survenant pendant la période de garantie conformément à nos conditions de garantie, la réclamation au titre de la garantie doit être soumise **dans les 28 jours** suivant l'apparition du dommage en respectant les conditions suivantes :

1. La demande de garantie doit être effectuée par voie électronique sur <https://www.bauer-at.com/de/kundenbereich/garantie> (login client requis).
2. Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires et doivent être dûment et correctement remplis. Si les données saisies lors de la demande électronique sont incomplètes, incorrectes ou délibérément falsifiées, BAUER se réserve le droit de rejeter la demande de garantie.
3. Le dommage doit être décrit exhaustivement (rapport) et, si possible, documenté au moyen de photographies en guise de preuves.
4. La demande électronique de garantie doit être soumise dans les 28 jours suivant l'apparition du dommage. Tout signalement tardif annule automatiquement le droit à la garantie.
5. Toute précision concernant vos réclamations au titre de la garantie doit parvenir à BAUER dans les 21 jours suivant la demande. En l'absence de réponse, la demande de garantie est automatiquement rejetée.
6. Lorsque vous nous transmettez votre demande de garantie, nous vous communiquons un numéro d'enregistrement (RN) à mentionner dans toute correspondance et toute demande de pièces de rechange.

Pour ne pas être déchu de votre droit à la garantie, demandez impérativement à BAUER au préalable l'autorisation de démonter ou de désassembler tout produit ou composant tels que **les moteurs électriques, les transmissions, les pompes**, etc. à service@bauer-at.com.

D. Traitement et remboursement

1. Après réception, nous traitons votre demande de garantie dans un délai d'un mois ; en cas de conclusion favorable, nous remboursons vos dépenses, conformément à nos directives.
2. Les pièces de rechange requises pour les réparations sont indemnisées par BAUER sous forme de fourniture de matériel. Aucun remboursement financier n'est accordé pour les pièces. Toutes les pièces sont livrées sans exception moyennant une facturation avec un délai de paiement plus long ou un paiement anticipé. Après avoir inspecté les pièces endommagées et évalué le dommage, BAUER établit un avoir.



3. Toute prétention relative au travail effectué doit être documentée avec précision et détaillée sur une base horaire (date, nom du technicien, activité, heures de travail). BAUER se réserve le droit de rejeter les demandes de remboursement relatives aux heures de travail en vertu de sa propre évaluation du temps requis et d'en rembourser le montant adapté.
4. Pour les frais de déplacement (forfait kilométrique), seul l'itinéraire le plus court est remboursé. Le forfait kilométrique remboursé inclut déjà le temps de déplacement du technicien.
5. Toutes les exigences liées à une réclamation doivent être introduites dans un délai de 90 jours à compter de l'apparition du dommage, en indiquant le numéro d'enregistrement (RN).
6. Il appartient à BAUER d'évaluer les dommages et de statuer sur la reconnaissance des prétentions issues de la demande de garantie en tenant compte de tous les facteurs pertinents.

E. Pièces défectueuses et retours

1. Les pièces et composants défectueux ou remplacés doivent être conservés jusqu'à ce que le droit à la garantie ait été reconnu ou rejeté.
2. BAUER se réserve le droit de demander les pièces/composants faisant l'objet de la réclamation aux frais du client/du commerçant. Si nécessaire, la pièce concernée doit être réceptionnée par BAUER dans un délai de 30 jours maximum (Europe centrale et occidentale) ou de 60 jours (pour tous les autres pays) suivant la demande. Si BAUER ne reçoit pas la pièce dans ce délai, la demande de garantie est automatiquement rejetée. Lorsque le droit à la garantie est accepté, BAUER garantit le remboursement intégral ou partiel des frais de retour.
3. Les retours en rapport avec la garantie doivent être autorisés par écrit par BAUER. Les demandes d'autorisation doivent être adressées à service@bauer-at.com en indiquant le numéro d'enregistrement (RN). Les retours autorisés doivent être envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous et **mentionner le numéro d'enregistrement (RN) sur les pièces et le colis**. Joignez au colis un bon de livraison comportant le numéro d'article des pièces retournées.

Attention : tout retour non référencé ni autorisé est éliminé définitivement dans les trois mois suivant la réception.

Veillez adresser vos retours autorisés à :

Röhren- und Pumpenwerk Bauer GmbH
Kowaldstrasse 2
A-8570 Voitsberg/Autriche

Avril 2019

